



**CONTRAT DE LOCATION  
SALLE POLYVALENTE RUE DES MARZELLES  
51370 ORMES**

Entre d'une Part,

**La Commune de ORMES**, représentée par son Maire, Monsieur Michel SUPPLY,  
Et d'autre Part,

M .....  
Responsable .....  
Adresse : .....  
Téléphone : ...../...../...../...../.....      Mail : .....@.....

Il a été convenu ce qui suit :

▣ Les installations et équipements sont mis à la disposition du locataire aux conditions particulières, acceptées sans réserve, figurant au verso.

▣ La présente location est consentie pour :

- une réunion
- un vin d'honneur
- un repas
- un dîner dansant
- une soirée dansante
- autre .....

réunissant .....personnes environ  
qui aura lieu le .....

moyennant le prix total de .....Euros.

- Des Arrhes d'un montant de .....Euros sont versées ce jour.
- Caution d'un montant de ..... Euros.

Mise à disposition de la salle :

Les clés de la salle seront remises à la disposition de  
M..... le..... à..... heures  
Elles seront rendues le ..... à..... heures, au représentant  
de la commune de Ormes, qui vérifiera l'état de la salle et du matériel.

A Ormes, le .....

Le Maire,

Le Locataire,

### CONDITIONS PARTICULIERES

- La salle polyvalente ainsi que son mobilier (tables et chaises pour 180 personnes) peuvent être mis à la disposition du locataire.
- Les tarifs pour l'année 2020 :

<b>GRANDE SALLE</b>	<b>TARIF COMMUNE</b>	<b>TARIF EXTERIEUR</b>
<b>WEEK END</b>	545 €	945 €
<b>Du V 16 H au L 8 H</b>		
<b>L-V journée</b>	345 €	645 €
<b>8 H à 18 H 30</b>		
<b>PETITE SALLE</b>		
<b>L-V journée</b>	245 €	395 €
<b>8 H à 18 H 30</b>		
<b>ENSEMBLE DES LOCAUX AU WEEK END</b>	<b>695 €</b>	<b>1 145 €</b>

La salle est équipée de 30 tables (1.60mx0.8m) avec 3 chariots de transport, 180 chaises et 2 chariots de transport, 5 mange debout et 6 vestiaires mobiles, ainsi que d'un matériel de vidéo-projection avec micros.

Tout règlement se fera impérativement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

- Le prix de location ci-dessus inclus le forfait ménage non dissociable de la location.
- Avant de rendre les clefs au responsable de la Commune, le locataire devra remettre en ordre la salle avec balayage, nettoyage et rangement des tables et des chaises à l'endroit indiqué. Se reporter à l'article 9 du règlement joint.
  - Des arrhes à hauteur de 25 % du montant total de la location seront demandées à la signature du présent contrat et conservées par la commune en cas de désistement moins de 15 jours avant la date de location.
  - Un chèque de caution d'un montant de 1 500 €, visant à se prémunir des dégradations constatées, sera remis au secrétariat de mairie en même temps que la convention signée. Cette caution pourra servir à payer les frais de réparation ou de nettoyage en cas de dommage ou de défaut d'entretien par les locataires.
  - Le règlement du solde du montant total de la location sera effectué avant l'occupation de la salle.
  - Un état des lieux et un inventaire contradictoire du matériel et des équipements mis à la disposition du locataire seront effectués avant et après l'occupation de la salle.
  - Le locataire devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile sur laquelle figure la date et l'adresse de la manifestation.
  - Le locataire devra prendre connaissance du règlement intérieur de la Salle Polyvalente annexé à la présente, et l'approuver et respecter l'article 12 liés aux mesures spéciales COVID 19.



03.26.08.59.10



03.26.07.83.73



[contact@mairie-ormes.fr](mailto:contact@mairie-ormes.fr)

Site Internet : [www.mairie-ormes.fr](http://www.mairie-ormes.fr)

Horaires d'ouverture :

Lundi- Mardi et Mercredi de 14 h à 17 h 30

Jeudi de 14 h à 19 h30

Vendredi de 9 h à 12 h